



MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE DE-STANBRIDGE

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
Directrice générale greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du conseil municipal de Saint-Ignace-de-Stanbridge le lundi troisième (3e) jour du mois de juillet deux mille vingt-et-trois à 19h30 au centre communautaire Albert Santerre, situé au 857 ch. St-Ignace.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande suivante :

NATURE ET EFFET : lotissement dont la superficie, la largeur et la profondeur des lots sont inférieures au minimum réglementaire.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 112, Chemin Walbridge, Saint-Ignace-de-Stanbridge, lot 4 376 200,

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE, CE 5^e JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE VINGT ET TROIS.

La directrice générale - greffière-trésorière,

Sophie Bélair Hamel